

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 8 février 2008

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 2008-2-8-1

Service consulté

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES :
Collège PFEFFEL à COLMAR**

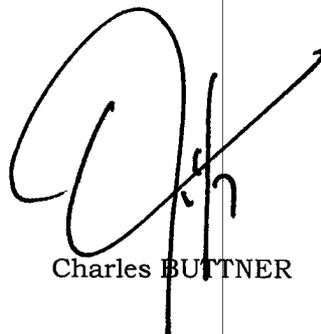
Résumé : *Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège PFEFFEL à COLMAR.*

Le décret n°86-428 du 14 mars 1986 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement prévoit que sur rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue ou par utilité de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Le conseil d'administration du collège PFEFFEL à COLMAR, par délibération du 13 décembre 2007, propose une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service. La situation ancienne et nouvelle des logements figure en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE PFEFFEL à COLMAR

SITUATION ANCIENNE

Situation des appartements (bâtiment, étage, côté...)	Nombre de pièces	Surface	EMPLOIS	Date du conseil d'administration
8 rue A. Schweitzer-COLMAR Rez de chaussée	F6	154m ²	Gestionnaire	23/09/1993
8 rue A. Schweitzer-COLMAR 1 ^{er} étage droite	F3	77m ²	Principal	23/09/1993
8 rue A. Schweitzer-COLMAR 1 ^{er} étage gauche	F3	77m ²	Conseiller Principal d'Education	23/09/1993
36 route d'Ingersheim- COLMAR	F4	66m ²	Concierge	27/03/1987

SITUATION NOUVELLE

- ✘ Classement pondéré de l'établissement (à la rentrée scolaire 2007/2008) : 491
- ✘ Nombre d'agents de direction, de gestion ou d'éducation pouvant être logés par nécessité absolue de service en fonction du classement pondéré : 3
- ✘ Nombre d'agents soignants, ouvriers ou de service devant être logés par nécessité absolue de service : 1

Situation des appartements (bâtiment, étage, côté...)	Nombre de pièces	Surface	EMPLOIS	Date du conseil d'administration
8 rue A. Schweitzer-COLMAR Rez de chaussée	F6	154m ²	Gestionnaire	23/09/1993
8 rue A. Schweitzer-COLMAR 1 ^{er} étage droite	F3	77m ²	Principal	23/09/1993
8 rue A. Schweitzer-COLMAR 1 ^{er} étage gauche	F3	77m ²	Principal Adjoint	13/12/2007
36 route d'Ingersheim-COLMAR	F4	66m ²	Concierge	27/03/1987